

# La commande publique

dans le montage des dossiers FEADER

11 et 12 mai 2017

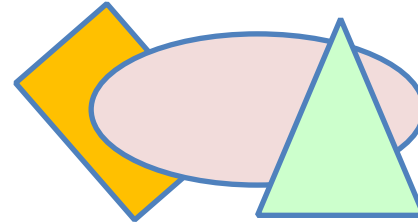


**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER

# I- REGLEMENTATION COMMANDE PUBLIQUE



## Bases réglementaires en vigueur

### Commande publique

- Directive 2014/24 du 26 février 2014
- Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
- Décret 2016-360 du 25 mars 2016

### Coûts raisonnables

- R(UE) n° 809/2014 – article 48

### Contrôles/sanctions

- Décision de la Commission du 19 décembre 2013 pour la détermination de la correction financière à appliquer aux dépenses financées par l'UE en cas de non respect des règles en matière de marchés publics

## Enjeux et objectifs

### **Objectifs: comment gérer la commande publique dans les dossiers FEADER?**

#### - Pour l'Autorité de gestion FEADER

Appliquer les règlements européens et nationaux sur la commande publique

Répondre au constat de la CCCOP\* (audits FEADER 2007-2013). Constat: insuffisance de vérification/ commande publique et coûts raisonnables en 2007-2013 → Nouveaux points à contrôler en 2015-2020

#### - Pour les instructeurs FEADER

Obligation de contrôle administratif de la commande publique pour les dossiers FEADER

↳ article 48-2 du R(UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014

#### - Pour les bénéficiaires d'aide FEADER

Bien renseigner les dossiers FEADER et les documents requis.

- . formulaire « commande publique » et sa notice d'accompagnement
- . pièces justificatives liées aux marchés publics

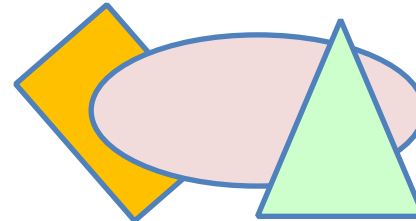
\*CCCOP: Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs

## II - LE FORMULAIRE COMMANDE PUBLIQUE

Comment utiliser le formulaire commande publique?

Contenu:

- 1- Statut du bénéficiaire de la subvention
- 2- Marchés exclus ou dispensés
- 3-4-5- Etat des lieux des marchés
- 5- Avancement des marchés
- 6- Fiche marché et documents et pièces du marché



## » Utilisation du formulaire « commande publique »

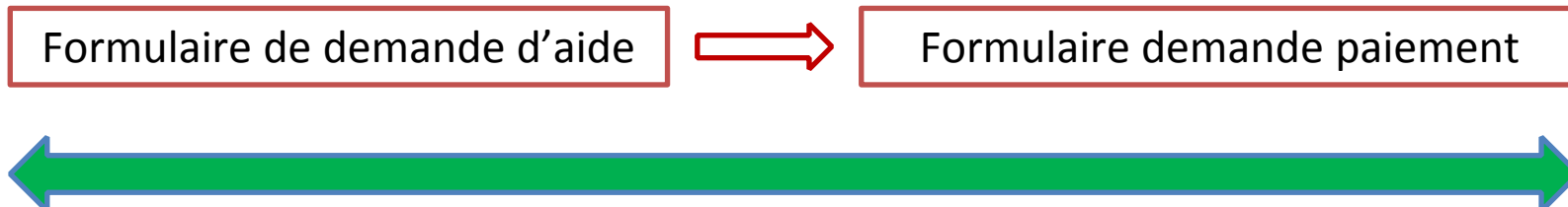
Formulaire « commande publique »

→ Qui?

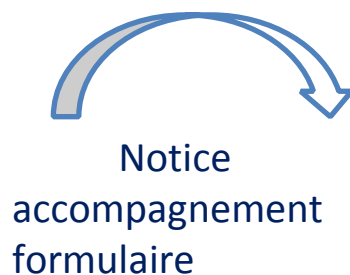
- le bénéficiaire de l'aide FEADER soumis à la commande publique

→ Quand?

- dès la demande d'aide + compléments lors de la demande de paiement



**1 formulaire commande publique**



## 1- Les personnes soumises à la commande publique

### Les personnes soumises à la commande publique = les pouvoirs adjudicateurs

#### - Les organismes publics

- . Personnes morales de droit public
- . Ce statut → soumission automatique aux règles de la commande publique

#### - Les structures privées au sens national qui peuvent être déclarées

#### **Organismes qualifiés de droit public: OQDP** (ex ORDP) au sens européen

- . Ex: Certaines associations
- . Après expertise sur le statut OQDP par le service instructeur FEADER → soumission aux règles de la commande publique

## » 1- Les pouvoirs adjudicateurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015

### Les organismes publics

- ⑩ Etat et ses établissements publics: EPA ou EPIC
  - EP de santé, EP à caractère scientifique, culturel, professionnel, EP enseignant supérieur
  - Etablissements consulaires: Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers et de l'artisanat
- ⑩ Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs Etablissements publics locaux
  - Régions, départements, communes, communauté de communes...
  - Etablissements publics locaux d'enseignement: Lycées, collèges,
  - caisses centrales d'activités sociales, syndicats mixtes
- ⑩ Associations syndicales autorisées, Associations foncières pastorales
- ⑩ Les autres personnes privées: exemple les mandataires des personnes soumises à l'ordonnance

### Les OQDP

- ⑩ **Les personnes morales de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial (remplissant des critères précis) =OQDP**





## 1- Les personnes soumises à la commande publique

01/04/2016

### Code marchés publics 2006

- Etat et ses EP (autres que EPIC)
- CT et ses EP

### Ordonnance de 2005

- OQDP (ex ORDP)
- EPIC

### Nouveau règlement marchés publics

- Ordonnance 2015
- Décret 2016

- Etat et ses EP
- CT et ses EP
- OQDP

## 1- Point OQDP

### 3 conditions à remplir pour être qualifié OQDP

- Mission d'intérêt général à caractère autre qu'industriel et commercial
- ET personnalité juridique
- ET lien avec l'Etat, les collectivités ou autres organismes de droit public:
  - financement majoritaire
  - OU contrôle administratif majoritaire par Etat, CT ou autres organismes de droit public
  - OU contrôle de gestion permanent



## 1- Point OQDP

Analyse du statut OQDP du bénéficiaire (ex pour une association)

Le bénéficiaire présentant un dossier FEADER fournit:

- Statuts (ou doc → rôles et missions du porteur de projets)
- bilan et compte de résultats N-1 (ou doc → rôles Etat, CT ou autres organes de gouvernance)
- déclaration Préfecture (pour les associations)
- avis SIRENE

Analyse:

- Le service instructeur conduit l'analyse selon la grille d'analyse OQDP
- L'AG valide la qualification
- Le service instructeur envoie l'information au bénéficiaire

**Conséquences pour le bénéficiaire:**

- **Soumission aux règles de la commande publique** - -
- **Mobilisation de FEADER face à son autofinancement** + +

## 2- Marchés exclus ou dispensés de l'application de l'ordonnance

Même si le bénéficiaire est soumis aux règles de la commande publique, certains de ses marchés peuvent être exclus ou dispensés de l'application des règles de la commande publique.

Quelle information fournit le bénéficiaire dans le formulaire « commande publique »?

- l'article réglementaire permettant la dispense ou l'exclusion
- l'argumentaire juridique et/ou technique
- + la pièce justificative correspondante.

## » 2- Marchés exclus de l'application de l'ordonnance

### **Les exclusions de l'article 14**

- En raison d'un droit exclusif octroyé à un acheteur par un acte législatif ou réglementaire): Ex: Agence Nationale de Chèques Vacances (article L 411- 13 du code du tourisme).
- En raison de l'objet du marché : ex : services d'acquisition ou de location d'immeuble, certains services financiers ou juridiques, les marchés exigeant un le secret ou la sécurité...
- En raison de la qualité du co-cotractant : ex: services d'urgence , SDIS, ambulance , services de notaires, huissiers , organisme de radiodiffusion...

### **Les exclusions internes au secteur public des articles 17 et 18**

- La quasi-régie ( dit « in house »): Un PA attribue le marché à une personne morale sur laquelle elle exerce un contrôle analogue à celui exercé sur ces propres services et cette personne réalise + de 80% de l'activité pour le compte de ce PA.
- La coopération entre PA dans un objectif d'intérêt général et ces PA réalisent moins de 20% des activités concernées.

## 2- Marchés réservés à certaines catégories d'opérateurs

### **Réservation des marchés publics aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés ou défavorisés de l'article 36**

- Réservation à des entreprises adaptées, des établissements d'aide par le travail ou des structures équivalentes qui emploient aux moins 50% d'handicapés
- Réservation à des structures d'insertion par l'économie et structures équivalente qui emploient au moins 50% de travailleurs défavorisés

### **Réservation des marchés publics aux entreprises de l'économie sociale et solidaire de l'article 37**

- Certains marchés de services de santé, sociaux ou culturels peuvent être réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire définies par la loi et à des structures équivalentes . Attention, sous conditions

## » 2- Marchés dispensés: négociés sans publicité ni mise en concurrence

- Article 35 II du code des marchés publics 2006
- Article 30 du décret 2016-360: négociée sans publicité ni mise en concurrence
- Biblio: Doc DAJ: les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable (MAJ: 30/03/2016)
- **Les marchés < 25 000€ HT font bien partie de l'article 30 (30-8) mais sont traités à part dans la procédure FEADER**

### Exemples

- **Les acheteurs qui utilisent cette procédure ne sont pas soumis à l'ensemble des règles de la commande publique. Ils ne sont pas soumis aux marchés formalisés. Ils doivent cependant respecter les 3 grands principes de la commande publique: liberté d'accès, transparence, égalité de traitement. La négociation est possible (sur le prix, la quantité, la qualité, le délai. La négociation n'est pas un marchandage).**
- **Art 30-I 1°: urgence impérieuse:** Ex: Travaux rendus nécessaires par un éboulement rocheux qui menace les habitations
- **Art 30-I 3°: un seul opérateur peut répondre au besoin du marché:** Ex: marché de traitement des déchets sur un centre, car bien que d'autres sociétés puissent collecter les déchets, seul la société titulaire, propriétaire du centre et titulaire d'une autorisation d'exploitation du centre peut assurer la prestation de traitement des déchets.
- **Art 30-I 10°: mise en concurrence impossible ou manifestement inutile, en raison de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence:** Ex: acquisition de places pour des matches de l'OL par le CD69, car 1 seul club vend ces places et une mise en concurrence est impossible.

### 3-4 Etat des marchés < 25 000€ HT à la demande d'aide

Marchés < 25 K€ HT : méthode des devis → contrôle coûts raisonnables  
+ quelques points de contrôle sur le marché public

#### - Dépenses et marchés < 3000€ HT

- Dans le formulaire de demande d'aide, le bénéficiaire fournit 1 devis.
- Dans le formulaire « commande publique », le bénéficiaire complète l'information sur cette dépense, seult si cette dépense fait partie d'un marché de montant supérieur.

Ex: dépenses de billets de train 2000€ HT, au sein d'un marché formalisé passé pour la gestion des transports dans la structure.

#### - Dépenses et marchés entre 3000 et 25 000€ HT

- Dans le formulaire de demande d'aide, le bénéficiaire fournit 2 devis.  
NB: si, exceptionnellement le bénéficiaire ne fournit qu'un devis, il doit le justifier et fournir la copie des courriers et courriels prouvant la mise en concurrence des fournisseurs / prestataires.
- Dans le formulaire « commande publique », le bénéficiaire complète l'information sur cette dépense, seult si cette dépense fait partie d'un marché de montant supérieur.
- Dans le formulaire de demande d'aide, le bénéficiaire fournit 1 devis.

**NB: Dans les 2 cas, si le bénéficiaire a choisi une procédure plus contraignante (MAPA), il renseigne le marché comme un MAPA.**

**ATTENTION: Pas de devis signé, pas de facture avant l'AR de la demande FEADER**



## 5- Etat des lieux des MAPA et marchés formalisés

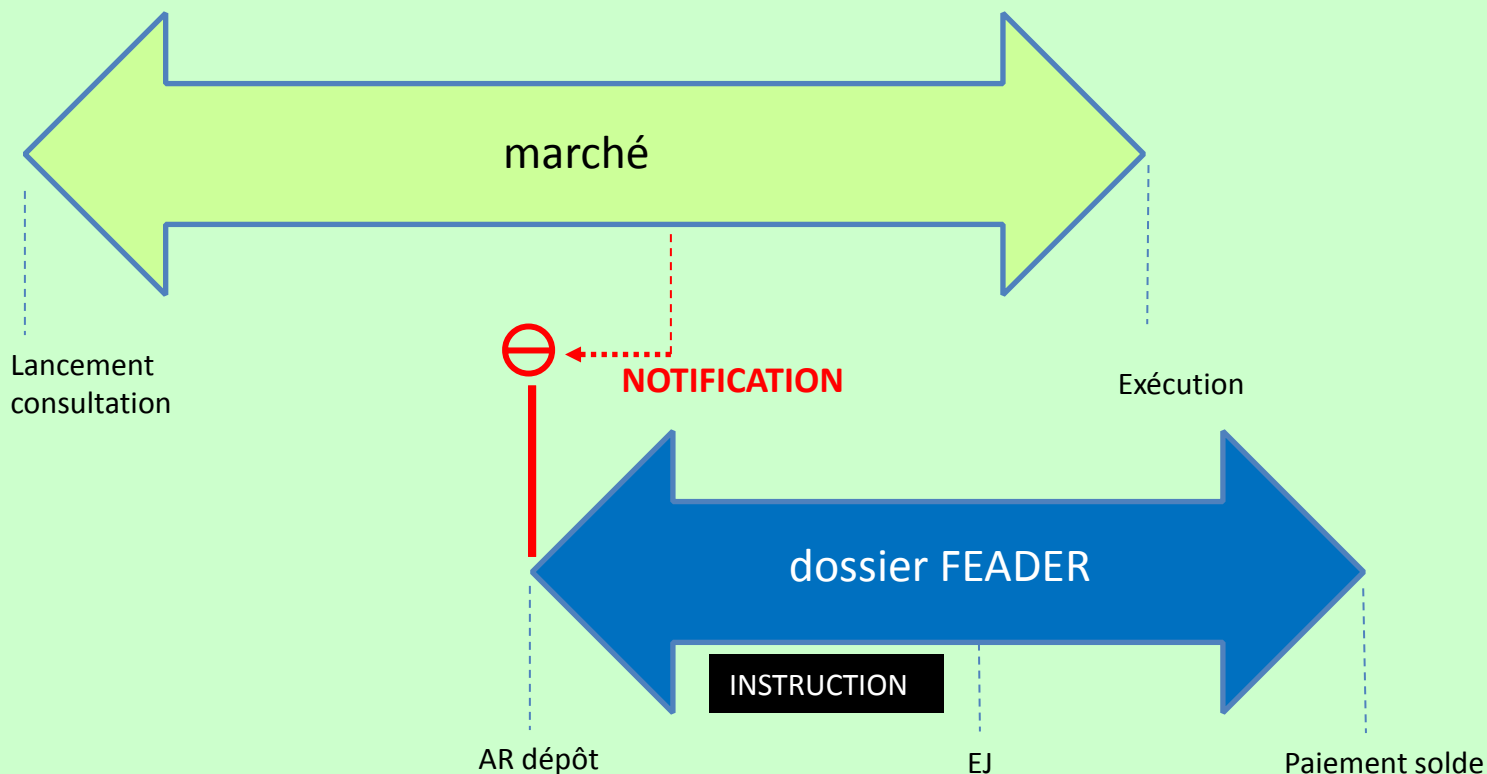
MAPA et marchés formalisés: Méthode de contrôle par le service instructeur: vérification des marchés (sur pièces et documents du marché)  
→ double contrôle: a- procédures de marchés et b-coûts raisonnables.

- Description des marchés dans le formulaire « commande publique »

- Au moment de la demande d'aide, décrire le stade d'avancement des marchés au dépôt de la demande d'aide FEADER
- Selon l'avancement des marchés (soit à la demande d'aide, soit à la demande de paiement): allotissement et techniques d'achat
- Au moment de la demande de paiement qui porte l'exécution du marché:
  - . Notification et exécution du marché
  - . Informations complémentaires sur marché à tranches ou accord cadre.

**ATTENTION:** le marché ne doit pas être notifié au moment du dépôt du dossier FEADER.

## 5- L'idéal: un marché qui répond aux règles commande publique et règles FEADER



Vérification des règles de la commande publique et des règles FEADER:

- Date de notification du marché obligatoirement après la date de dépôt
- Vérification du marché sur la procédure retenue et les pièces
- Instruction: calcul de l'aide ← montant estimé du marché ← coût raisonnable

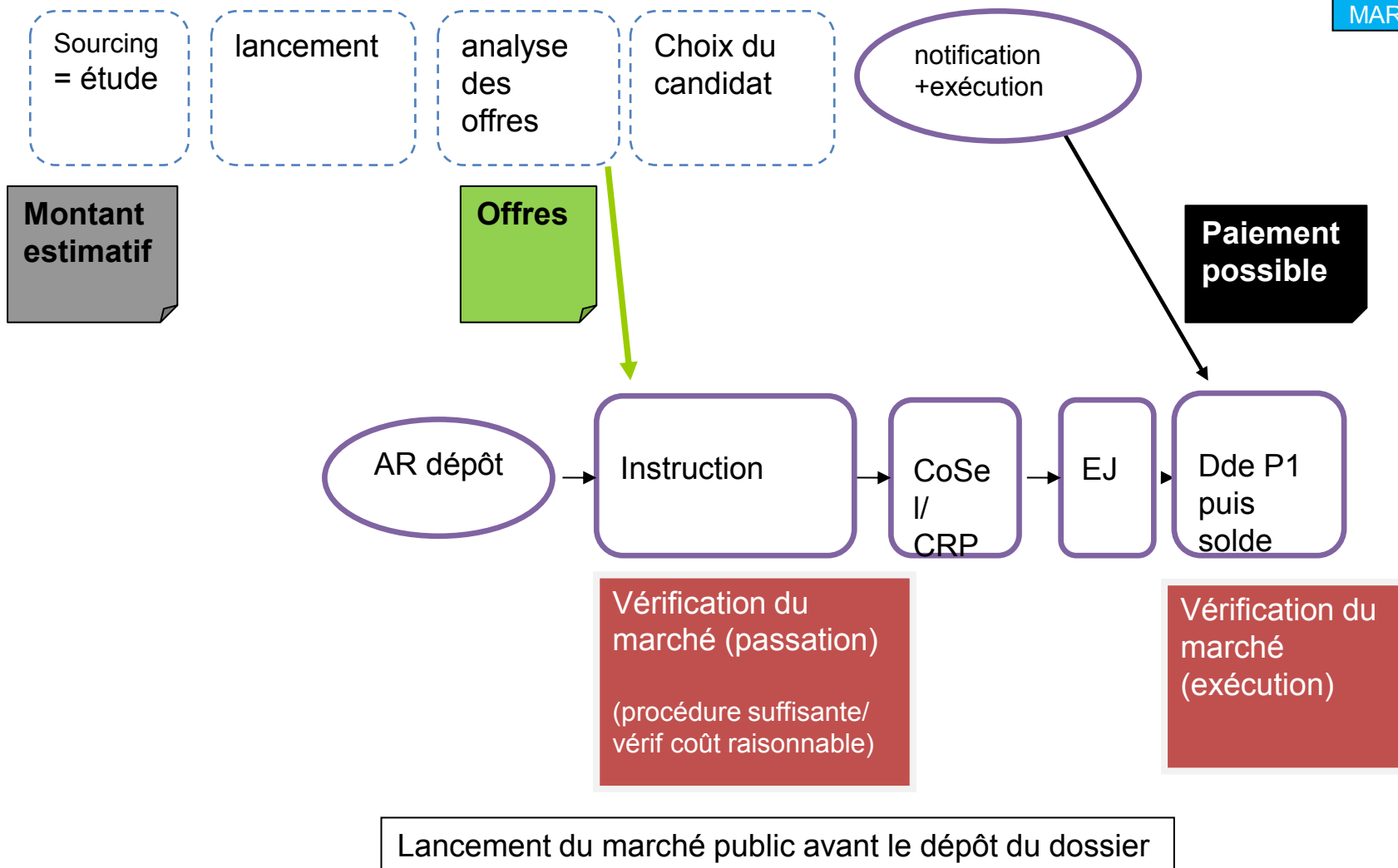
## 5- L'idéal: un marché qui répond aux règles commande publique et règles FEADER

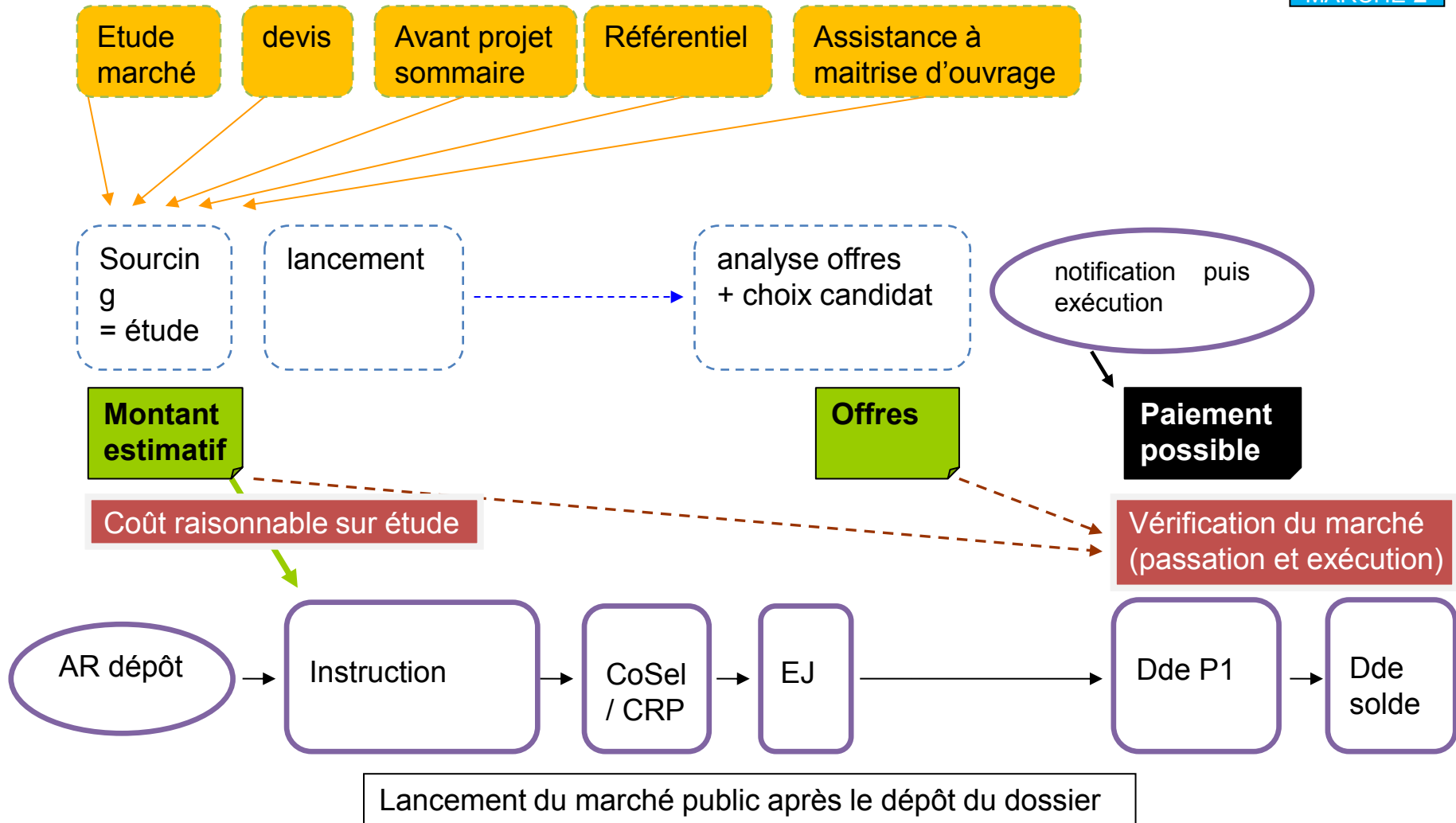
L'idéal pour une instruction basée sur un montant estimé fiable et justifié :

- Le bénéficiaire fournit dès la demande d'aide le plus de données sur le marché
- Le bénéficiaire lance la consultation le plus tôt possible
  - Plusieurs estimations du montant du marché sont disponibles au fil du temps, de plus en plus fiables pour l'instruction du dossier FEADER:
    - montant estimé avant lancement → montant estimé au lancement → montant estimé sur la connaissance des offres → montant du candidat retenu
- Le bénéficiaire notifie le plus de marchés possibles avant la décision juridique

Cependant, il est possible pour le bénéficiaire de ne lancer la consultation du marché qu'après le dépôt du dossier FEADER, avec:

- La contrainte de devoir expliciter le plus précisément possible les modalités d'estimation du besoin lors de la demande d'aide.
- Le risque d'une évaluation inadéquate du montant du marché entériné dans la décision juridique avec risque de révision des montants par avenant.





## 6- Une fiche par MAPA

Une fiche par MAPA avec les rubriques et pièces justificatives à joindre au formulaire « commande publique »

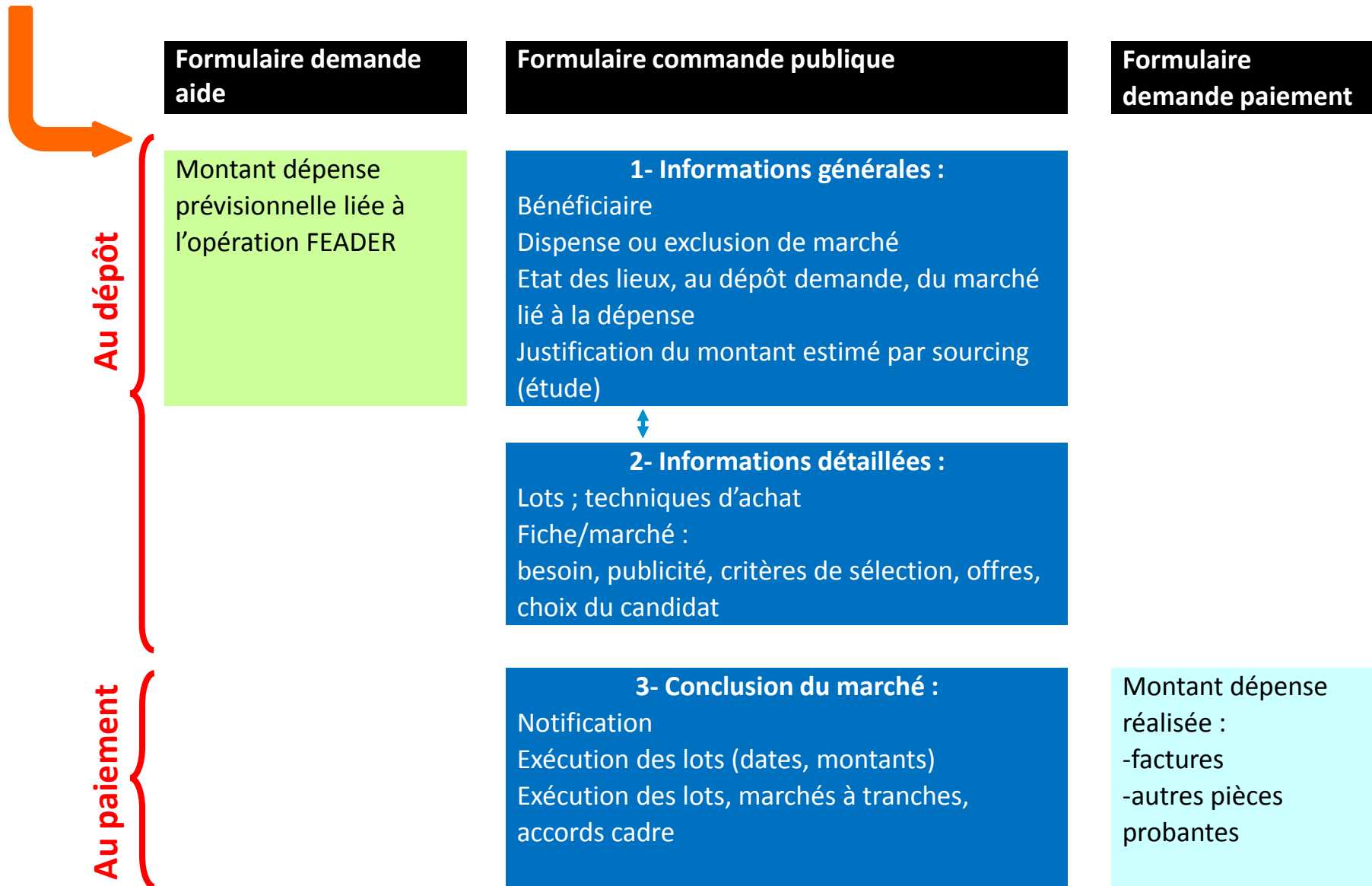
- Objet/besoin du marché
- Publicité
- Procédures (étapes, dates et délais, existence de négociation)
- Sélection de candidats
- choix des offres
- Coûts raisonnables (documents du sourcing)
- Rapport d'analyse des candidatures, des offres, choix du titulaire
- Pièces de conclusion du marché (contrat)
- Contrôle de légalité
- Offre anormalement basse
- Risque de conflit d'intérêt
- Exécution, avenants, marché complémentaire
  
- NB: les pièces d'exécution du marché (factures et autre pièces probantes) seront fournies avec le formulaire de demande de paiement

## 6- Une fiche par marché formalisé

Une fiche par marché formalisé

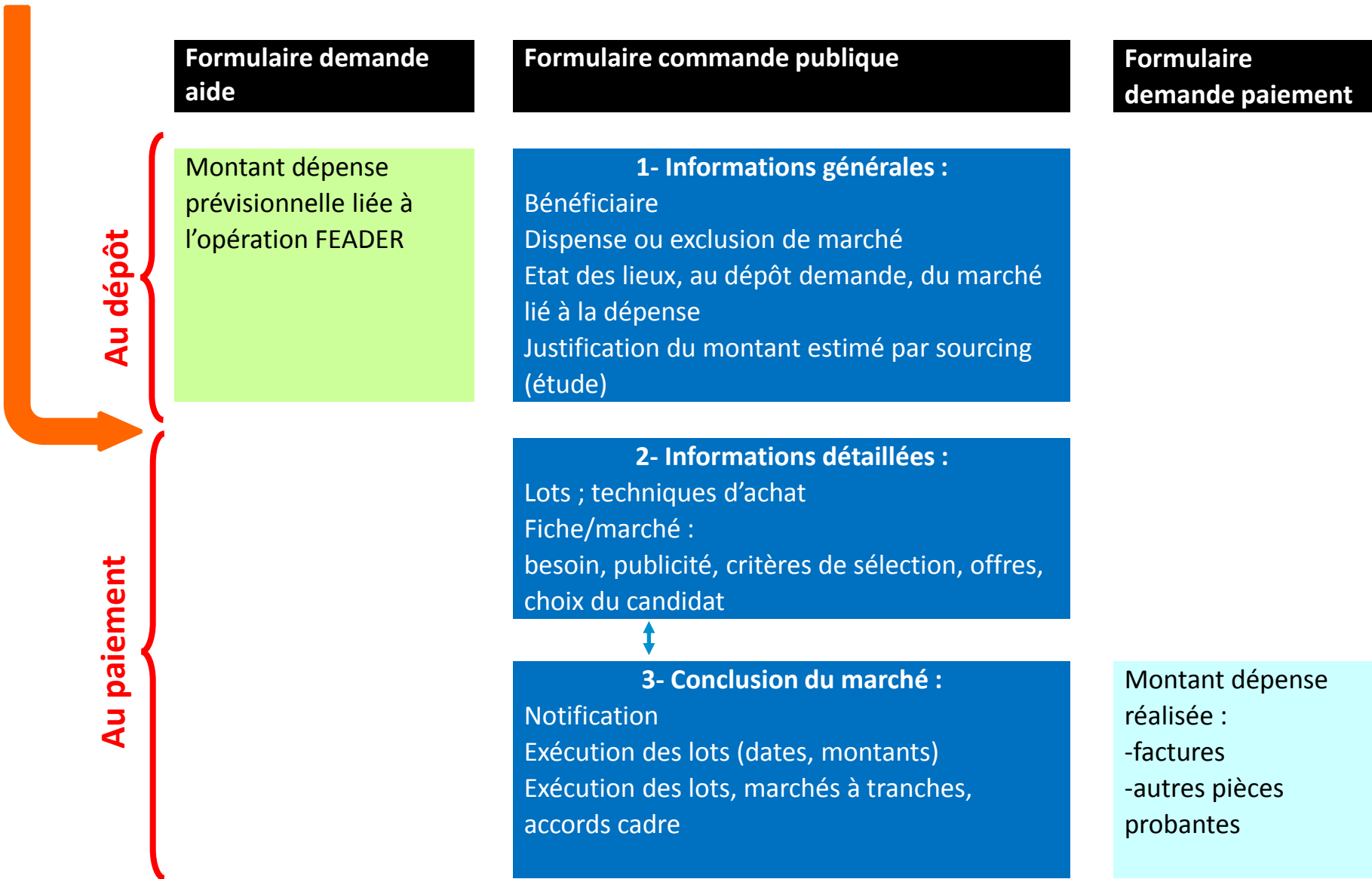
- Toutes les pièces justificatives à joindre au formulaire « commande publique »
- NB: les pièces d'exécution du marché (factures et autre pièces probantes) seront fournies avec le formulaire de demande de paiement

Consultation du marché lancée avant dépôt de la demande





Consultation du marché lancée après dépôt de la demande



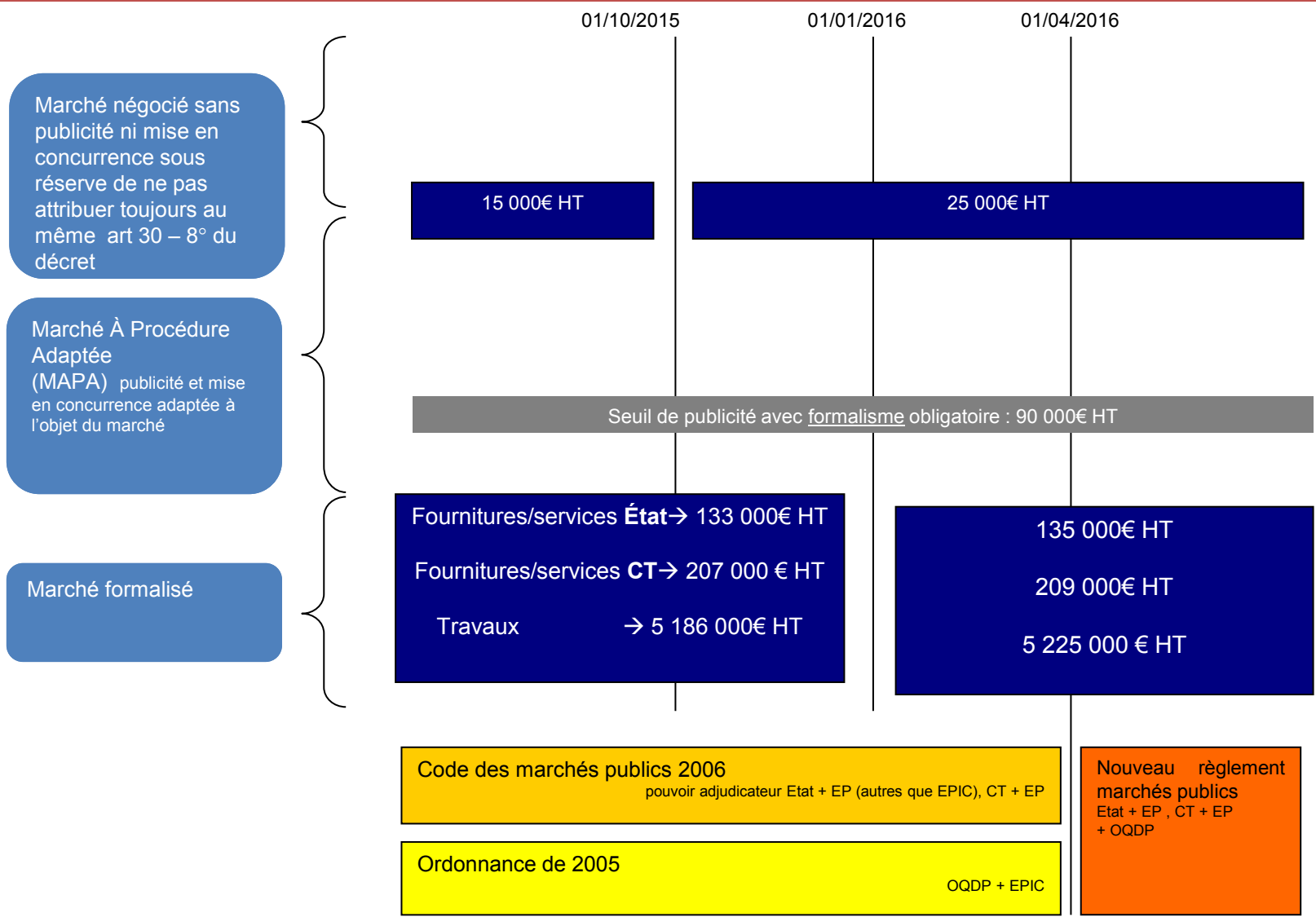
## Cas particuliers: dossiers déposés en 2015-2016

### Dossiers déposés en 2015 et 2016

- **Objectif: compléter le dossier sur des informations liées à la commande publique à chaque demande de paiement.**
- Le bénéficiaire reçoit du service instructeur le modèle de fiche MAPA 2015-2016 et le modèle de fiche « marché formalisé »;
- A chaque demande de paiement porteuse de l'exécution d'un marché, le bénéficiaire renseigne ces fiches des informations complémentaires à celles déjà fournies avec le formulaire de demande d'aide + pièces à joindre;
- Envoi au plus tard au paiement du solde.
- NB: pas de formulaire « commande publique » à renseigner, simplement les fiches par marché.

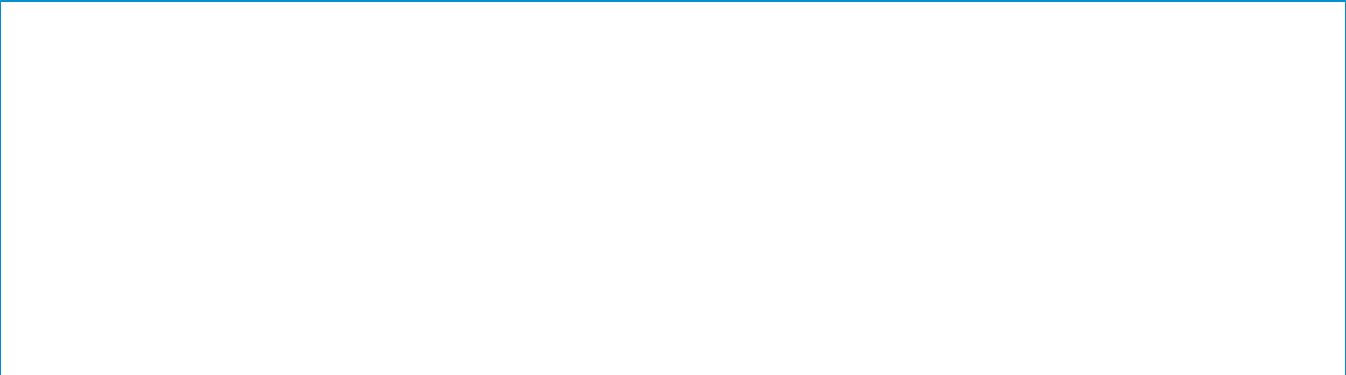
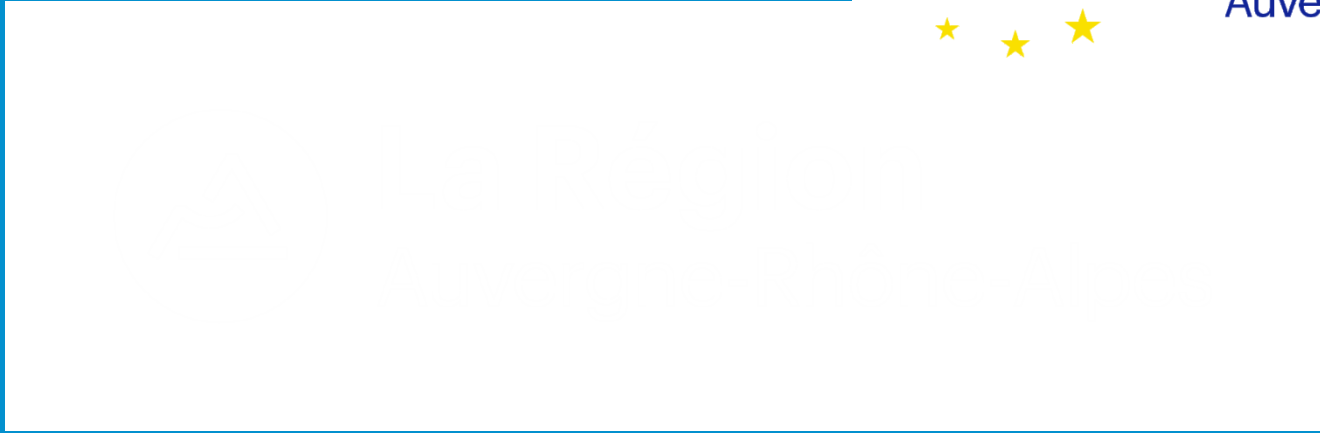


## MEMO- Synthèse des procédures et rappel des seuils réglementaires





L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le **FEADER**



[auvergnerhonealpes.eu](http://auvergnerhonealpes.eu)

